



2

Éditorial

3

Concours
Écrits pour la fraternité

4

Formation au droits
des étrangers

5

Communiqué
LDH Nancy

6

Elle court, elle court :
La rumeur

7

Bulletin
d'adhésion

8

Égalité
discrimination

9

Égalité
discrimination

10

FÊTE DU CHIFFON ROUGE
1er mai Woippy

8 MARS 2019
JOURNÉE INTERNATIONALE DES
DROITS DES FEMMES

TOUTES ET TOUS, MOBILISONS-NOUS !
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SONT
INJUSTIFIABLES & CONDAMNABLES



Ligue
des droits de
l'Homme



Le droit des femmes est un combat pour l'égalité qui nous concerne toutes et tous. Le 8 mars est bien la journée internationale de lutte pour les droits des femmes et pour nous rappeler ce combat constant, quotidien et universel. Nulle part les droits des femmes ne sont définitivement acquis. En France et dans le monde un long chemin reste à parcourir. La LDH continuera à dénoncer et à combattre toutes les inégalités qui perdurent.

Généviève LANTOING- LDH Metz

ÉDITORIAL

Le bus, un groupe de personnes d'origine étrangères sur le trottoir, ma voisine qui bougonne « On est chez nous ici ! » Un vieux réflexe de protection, marquer et protéger son territoire.

Un réflexe utilisé par toutes les extrêmes droites pour prospérer, avec pour perspective un nationalisme d'exclusion pour construire le monde.

Mais en ce printemps, apparaît une autre vision de notre monde, une vision globale de la planète.

« La jeunesse pour le climat », un mouvement international et qui donne une autre dimension à ce « on est chez nous ici ».

La planète, l'air, l'eau, l'atmosphère qui nous protège, c'est aussi notre chez nous, un chez nous mondialisé, des biens communs à protéger. Des biens qu'il est difficile de s'approprier, alors on ne leur attribue pas de valeur marchande. Et dans notre société monétarisée, ne pas avoir de valeur marchande, c'est ne rien valoir, alors on n'y fait pas attention.

Un cri d'alarme, un cri d'urgence : « Nous, la jeunesse, sommes né.e.s dans un modèle de société mondialisé responsable de la catastrophe environnementale et sociale actuelle, et c'est notre futur qui se dérobe sous nos yeux. ».

Urgence de préserver ces biens communs dont nous avons hérités.

Urgence de prendre conscience de notre commune humanité.

Urgence de faire des choix collectifs.

Bernard LECLERC



Regards israéliens sur la tragédie palestinienne

Eléonore Merza Bronstein
Eilon Bronstein Apancio

NAKBA
Pour la reconnaissance de la tragédie palestinienne en Israël

conférence débat
animée par :
Eléonore Bronstein
de l'ONG israélienne
De-Colonizer
autour du livre Nakba
éditions Omniscience

Mercredi 27 mars 2019 à 20h

COJFA • Maison des Associations
1, rue du Coëtlosquet • METZ • près de la place de la République
afps57@free.fr • <https://afps57.free.fr>

Association Palestine Solidaire
Ligue des droits de l'Homme
AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE

ACAT
mrap

LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de Metz-Thionville
Numéro 81
Mars 2019

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218

Suite à la présence de membres de la section LDH Nancy aux premières audiences de la CNDA qui se tiennent en vidéo-audiences à Nancy, nous diffusons le communiqué suivant.

Gilbert Pedot

Président de la section de Nancy



MJC Philippe Desforges
27, rue de la République
54000 NANCY

ldh-nancy@ldh-france.org

Communiqué 15 mars 2019

La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) met en œuvre, depuis le 14 mars 2019, des vidéo-audiences pour juger les recours des demandeurs d'asile sur le site de la Cour Administrative d'Appel de Nancy. Plusieurs membres de la section de Nancy y ont assisté hier après-midi et ce matin.

Force est de constater que le fonctionnement normal de ces audiences n'est pas possible actuellement. De nombreuses questions de procédure sont posées au coup par coup, « en direct » souvent.

Nous avons appris hier que les audiences étaient encore possibles à Montreuil et qu'elles ne devaient pas obligatoirement se dérouler à Nancy (ou Lyon). Cette possibilité n'a pas été offerte aux demandeurs.

L'un d'entre eux, convoqué ce matin, a pourtant exprimé son souhait de ne pas être face à un écran.

L'interprète n'était pas présent à Nancy mais à Montreuil. Cette possibilité prévue dans la loi ne peut s'appliquer qu'en cas de difficulté avérée. Ce n'était pas le cas ce matin.

Le déroulement des échanges entre Montreuil et Nancy a montré une maîtrise plutôt imparfaite de l'utilisation de la vidéo.

Des microcoupures, des propos parfois difficilement audibles, des images floues parfois du Président, le son souvent non réactivé par celui-ci, le choix des images proposées à l'écran montrent clairement que l'outil n'est pas maîtrisé.

S'ajoutent à ceci, l'impossibilité de voir plusieurs écrans en même temps. Le champ de la caméra était obstrué par moments et le visage du président était très rarement visible avec précision.

On peut voir que les avocats, peuvent plaider debout à Montreuil, ce qu'ils ne peuvent faire à Nancy, où ils sont assis, micro oblige.

Nous avons pu constater que les présidents ne sont pas en mesure de répondre directement aux questions posées par les avocats. Les suspensions de séance puis les retours en font foi.

Nous avons aussi assisté à une fin d'audience ce matin plutôt surprenante. A Nancy, chacun se demandait si l'audience était suspendue ou reportée. L'extinction des écrans a donné la réponse : l'opérateur a questionné « Montreuil » et le Président était parti. Les avocats à Nancy peuvent le confirmer. Voici un événement qui montre une limite de la vidéo-audience.

Ajoutons aussi l'absence d'isolation phonique que nous avons tous pu constater hier lors d'un huis-clos.

Présents dans la salle d'attente contiguë à la salle d'audience, nous pouvions entendre le débat qui s'y déroulait.

Les vidéo-audiences ont été reportées à Lyon jusqu'au 25 mars, nouvelle date fixée après d'autres reports. Pourquoi ne pas décider qu'elles le soient également à Nancy ?

Un dernier point, et non des moindres, nous exprimons notre étonnement qu'un lieu public ait pu

s'ouvrir alors qu'aucun accès handicapé n'est en place.

Une expérimentation d'un dispositif ne doit pas se transformer en expérimentation des audiences.

CONCOURS ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ



POUR PARTICIPER AU CONCOURS, CONTACTEZ LA SECTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH) DE :

LDH Metz 1 rue du Pré Chaudron 57070 Metz

Tél : 06 21 62 62 27 courriel ldh.metz@ldh-france.org

Comme chaque année, il est demandé aux participants au concours, qu'ils soient élèves ou individuels, de s'exprimer d'une façon personnelle, à travers une grande variété de support possibles (textes, dessins, objets, chants, musique, photos, vidéo). Cela participe à l'originalité de ce concours qui laisse beaucoup de choix aux enseignants et leurs élèves dans la manière de traiter le sujet.



Pour cette année 2019, le concours national propose aux participants de se pencher sur la notion d'égalité, à partir de cette phrase tirée d'une chanson du groupe toulousain Zebda : « *L'égalité, mes frères, n'existe que dans les rêves, mais je n'abdique pas pour autant.* » (chanson *Le bruit et l'odeur*)

L'égalité est certes une notion complexe car il existe toutes sortes de situations où elle est mise en question (selon le lieu où l'on vit, selon nos capacités physiques ou nos talents, selon notre origine sociale, etc.).

Cependant, dès notre plus âge, nous sommes tous très sensibles aux sentiments d'inégalité et d'injustice qui peuvent nous toucher personnellement ou dans notre entourage.

C'est pourquoi les élèves, même très jeunes, sont en mesure de ressentir l'effort nécessaire à la construction de l'égalité. Cet effort, qu'il soit individuel ou collectif, mène à la citoyenneté.

L'égalité c'est aussi une des devises de notre République, inscrite au fronton de chaque mairie. Et c'est, bien sûr, l'un des principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme, celle de 1789 comme celle de 1948.



Pour la Moselle, les productions doivent arriver à la section de Metz la semaine du 1^{er} au 5 avril. Le jury se réunira le vendredi 12 avril pour attribuer les prix départementaux et distinguer quelques productions qui concourront au niveau national.

La remise des prix départementaux aura lieu en juin à Metz.
Celle des prix nationaux aura lieu à Paris en juin également.

Francis Guermann

FORMATION AU DROIT DES MIGRANTS
1, rue du Pré Chaudron 57070 Metz
(locaux de la Ligue de l'Enseignement)

30 mars accueil à 9H. Début des travaux à 9H 30
« Les changements suite à la loi asile – immigration. »
Formation assurée par Christelle MERLL, avocate

Sont invités tous les ligueurs intéressés, mais aussi les associations amies et les travailleurs sociaux partenaires des sections.

Contenu de la formation :

La demande d'asile

- Ce qui change
- Les points de vigilance

La demande de titres de séjours : ce qui change, ce qu'il faut savoir

- Les demandes exceptionnelles
- Les renouvellements
- Les changements de statut

- Mineurs devenant majeurs
- Étudiants devenant salariés
- Étrangers malades ayant un long passé en France (travail, enfants scolarisés...)

Les raisons familiales ce qui change, ce qu'il faut savoir

- Mariage avec un français
- Mariage avec un étranger en situation régulière
- Concubinage, vie en couple, naissance d'un enfant...

Renseignement - inscription : Tel 06 41 94 12 69 – Courriel : ldh.metz@ldh-france.org

Formation aux réseaux sociaux du 1er décembre 2018 organisée dans les locaux de la Ligue de l'Enseignement à l'initiative du Groupe de travail « Libertés et Numérique » LDH Metz



INVITATION A LA RÉUNION RÉGIONALE LORRAINE

1, rue du Pré Chaudron 57070 Metz
(locaux de la Ligue de l'Enseignement)

30 mars dès 14 heures après la formation au droit des étrangers, à l'intention des ligueurs.

Ordre du jour :

Le congrès de saint Denis.

Projet de plate-forme collaborative régionale sur « inégalités - discriminations ».

Constitution d'un groupe de travail - Mise en place d'un échéancier

Point sur la vie des sections : préoccupations et projets

A bientôt. Bien à tous Stéphane ASPIS, DR – LDH Lorraine



L'ACTION N'EST JAMAIS VAINES, QUELQUEFOIS TRÈS EFFICACE

Début janvier, la LDH était intervenue pour la scolarisation en maternelle des enfants de migrants logés par AMLI à Montigny les Metz .

Notre intervention a été efficace car tous ces petits vont être accueillis dans les écoles maternelles .

voir ci dessous le message de la travailleuse sociale du centre d'hébergement de Montigny :

Nous avons repris contact avec la mairie et j'ai le plaisir de vous annoncer que votre démarche a été bénéfique.

Les familles ont rendez-vous pour inscrire l'ensemble des enfants à l'école lundi.

Merci pour votre action.

Depuis un an , nous avons à notre actif de belles réussites en terme de scolarisation (les enfants de BLIDA, puis ensuite ENNERY, Poncelet)

A ENNERY et à Montigny, nous obtenons une scolarisation dès 3 ans .

Hélène LECLERC

ELLE COURT, ELLE COURT : LA RUMEUR

Aujourd'hui, nous sommes submergés par les informations de toutes natures, à travers les journaux, la télévision, la radio, Internet, les réseaux sociaux, mais également par des nouvelles venues d'un peu partout, et dont la plupart du temps nous ne connaissons pas la source.

Quelle est l'influence des médias dans une société ?

Pour certains de nos contemporains, les médias sont devenus « la bonne parole » celle qui dicte ce qui est bien, pour la santé, pour la mode, la consommation, la façon de penser, de voter... un peu comme une conscience tranquille qui n'a pas trop besoin de s'interroger.

L'influence des médias est considérable, sur le terrain social, politique, économique .et cette influence s'infiltré de façon quasiment naturelle !

Comment ne pas tomber dans le piège du consentement, dans ce déferlement d'informations, parfois contradictoires ?

Comment parvenir à prendre la mesure exacte des faits et non celle de leur interprétation ?

Comment faire preuve de discernement ?



Face-à-face entre journalistes et 0 Gilets jaunes le 28 décembre à Paris. (Sipa Press)

Nous vivons dans une société où la liberté d'expression, où la diversité des opinions peuvent se manifester librement, c'est là un des visages d'une Démocratie ;

L'information n'est pas une simple marchandise à vendre, et dans ce domaine, tout ne se vaut pas !

Avant d'aller plus loin, je voudrais souligner ici, le professionnalisme et la rigueur de ces hommes et de ces femmes qui pour nous informer parcourent le monde au risque de leur vie, en allant à la rencontre des populations dans des pays en guerre, où souvent règne la terreur !

Selon le rapport de Reporters sans Frontières, 80 journalistes ont perdu la vie en 2018.

Tout comme la liberté de la presse, la liberté d'expression est une valeur fondamentale, cette liberté est fragile, prenons-en le plus grand soin.

Dans le déferlement d'informations qui nous arrivent, se glissent souvent ce qu'on appelle des fausses nouvelles, des erreurs, volontaires ou pas, et d'une façon naturelle toutes sortes de rumeurs !

Mais comment naît une rumeur ? Peut-on l'arrêter dans sa

course ?

Quand une erreur se produit, on peut présenter des excuses, rectifier, mais les rumeurs échappent à tout contrôle, elles se dif-

***La rumeur
peut avoir
une force
dévastatrice***

fusent à une vitesse vertigineuse, sur les réseaux sociaux, dans les conversations, le contenu de ces rumeurs est souvent négatif, mais invérifiable !

L'essentiel est de convaincre, même si tout n'est qu'affabulation.

La rumeur peut avoir une force dévastatrice, détruire une réputation...et puis un jour, elle disparaît, mais elle peut laisser des traces... selon l'expression populaire : il n'y a pas de fumée sans feu... il en reste toujours quelque chose !

N'oublions jamais le rôle de la presse dans l'affaire qui a été à l'origine de la naissance de la Ligue des Droits de l'Homme, le capitaine Dreyfus, victime de l'antisémitisme, condamné par des fausses preuves !

L'influence de la presse a été considérable sur l'opinion publique. La majorité des journaux était alors antidreyfusarde, jusqu'à la fin de l'affaire, dépassant ainsi le cadre de la seule information ;

Rôle encore de la presse, magnifiquement illustré par le fameux engagement qu'est le célèbre

« J'accuse » d'Émile Zola.

Aujourd'hui, comme hier, nous devons être vigilants, personne n'est à l'abri d'une rumeur, nous avons à développer un sens critique, chercher à établir la véracité des faits, accepter les débats contradictoires, résister à la séduction du sensationnel !

« Dans un monde où l'information est une arme et où elle constitue même le code de la vie, la rumeur agit comme un virus, le pire de tous, car il détruit les défenses immunitaires de sa victime » (Jacques Attali)

Françoise Maix pour la section de Metz

Photo:Le Journal du Dimanche - La confiance dans les médias chute fortement : 9 choses à retenir du baromètre annuel de La Croix 24 janvier 2019 Par Cyril Petit

<https://www.lejdd.fr/Medias/la-confiance-dans-les-medias-chute-fortement-9-choses-a-retenir-du-barometre-annuel-de-la-croix-3844082>



Silence, on tourne !

ACTUALITÉ « HORIZON-THÉÂTRE »

Les comédiens de la troupe tournent des vidéos sur le thème de la lutte contre les discriminations

Elles seront un nouvel outil au service de débats et formations de la Ligue

Elles voient le jour grâce au soutien de la DILCRAH et de PASSAGES .

Et bientôt ils pourront vous les présenter !

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2019 ADHÉSION PAR CHÈQUE OU PRÉLÈVEMENT

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.ldh-france.org/adhérer

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels après retenue à la source

Revenu jusqu'à	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle	Revenu jusqu'à	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle
500 €	10 €	80 €	2 600 €	122 €	10,20 €
1 000 €	20 €	170 €	3 000 €	150 €	12,50 €
1 480 €	50 €	5,05 €	+ de 3 000 €	215 €	17,95 €

Indiquez votre cotisation annuelle : €

Hommes & Libertés Abonnement (version papier) + 20 €/an ou 1,70 €/mois
 LDH info Abonnement (version papier) + 10 €/an ou 0,85 €/mois

La réduction d'impôts est de 88 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 6 ans en cas de dépassement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

SECTION : M. M. NOM : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tel : E-MAIL :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation, par chèque à l'ordre de la Ligue des droits de l'Homme (133 rue Maréchal, 76018 PARI8) ou par prélèvement (à partir de 1,70€ par mois)

A. le Signature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles :
 Vous acceptez que la LDH enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous, vous informer de ses activités, ses actions engagées à son profit et protéger la confidentialité de vos données. La LDH s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données sans d'autorisation écrite préalable. Les traitements de vos données par nos prestataires sont régis par les contrats qui prévoient en compte les dispositions réglementaires, conformément à la loi n° 2016-693 du 25 mai 2016 (la loi Informatique et Libertés) et les textes en fonction du Règlement général sur la protection des données. Pour connaître et exercer vos droits, notamment pour retirer votre consentement à l'utilisation de vos données, consultez notre politique de confidentialité : www.ldh-france.org/mentions-legales.

Mandat de prélèvement SEPA pour les prélèvements mensuels automatiques

Référence Unique du Mandat :

Date de 1^{er} prélèvement : 10 / MONTANT : € / par mois

N° IC5 : 594422423723

Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme, 133 rue Maréchal, 76018 Paris

Signé à :

Le :

IBAN : Compte à débiter

BIC : Type de paiement : paiement récurrent / répétable

Joindre un relevé d'identité bancaire.

**NOUS AVONS
TOUTES ET TOUS
UN RÔLE À JOUER !**



LIGUONS-NOUS !

“ La Ligue des droits de l'Homme (LDH) intervient tous les jours pour la protection et l'égalité des droits : contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie, les extrêmes droites, l'enfermement des mineurs, le refoulement des étrangers aux frontières au péril de leurs vies, les violences policières, les lois liberticides et sécuritaires, les violences quotidiennes faites aux femmes... Ces injustices et abus nous concernent toutes et tous mais l'indifférence les laisse trop prospérer. Chacun peut aider à y mettre fin. Vous y pensez ? Vous souhaitez agir ? Ensemble nous pouvons faire plus pour les droits et les libertés. ”

ADHÉRER À LA LDH, C'EST CONJUGUER NOS FORCES ET NOS EFFORTS AU SEIN D'UN COLLECTIF AUX CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES. REJOIGNEZ-NOUS !

Remettez ce bulletin, rempli, à un militant de la section de Metz ou bien faites le parvenir à :
 Ligue des droits de l'Homme – 1, rue du Pré Chaudron – 57070 Metz

ÉGALITÉ/DISCRIMINATION

Le principe d'égalité

La règle commune, c'est le principe républicain d'égalité et qui renvoie en particulier à la justice sociale.

Définir les inégalités dans une société est un exercice complexe et rarement pratiqué.

On parle d'inégalité quand un individu ou une population dispose de certains moyens, a accès à certains biens ou services, à certaines pratiques et que d'autres ne bénéficient pas de ces choses, ou pas autant.

Comment définit-on les inégalités ? Comment fait-on apparaître les inégalités ?

Pour pouvoir faire apparaître les inégalités, il faut poser deux questions :

- Des inégalités de quoi ?
- Des inégalités entre qui et qui ?

Des inégalités de quoi ? L'observatoire des inégalités propose cinq domaines principaux que l'on peut affiner avec des sous domaines

- Les revenus
- L'éducation
- L'emploi
- Les conditions de vie : santé, logement...
- Le lien social et politique

Des inégalités entre qui et qui ? Pour comparer, il faut définir des groupes de population. Par exemple sexe, âge, catégorie sociale, origine... Le plus souvent, les groupes s'entrecroisent : âges, sexe, milieu socioprofessionnel par exemples sont des groupes pour lesquels on peut regarder les inégalités face au chômage.

Ces propositions de domaines et de catégories pour étudier les inégalités sont modifiables. Celles qui sont proposées ici sont celles de l'Observatoire des Inégalités.

Attention :

Le principe d'égalité implique la possibilité pour chacun d'exercer sa liberté d'être autrement.

Il s'agit d'articuler « droit à l'indifférence » et « droit à la différence ».

Le principe d'égalité n'exige pas l'uniformité.

Les inégalités de revenus :

La pauvreté :

	Seuil à 60 %
Personnes seules	1 026
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1 334
Couples sans enfant	1 539
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2 155
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2 565

La pauvreté de revenus relatifs : on est pauvre quand on a moins de 60% du revenu médian, et selon la composition du ménage.

Le revenu médian ?

On prend les revenus de tous les français. On les classe dans l'ordre croissant. Il y a 67 millions d'habitants. Le revenu qui est à la 33,5 millionième place est le revenu médian.

50% des français ont moins de revenus que le revenu médian et 50% ont plus.

Il est de 1700€

Remarque : le revenu médian n'est pas le revenu moyen qui s'obtient en faisant la moyenne de tous les revenus.

Allocataires des minima sociaux : RSA, fin de droits au chômage, minimum vieillesse, AAH. On les utilise dans

Indicateurs de difficultés en conditions de vie

	2004	2005	2006	2007
CONTRAINTE BUDGÉTAIRE				
Part du remboursement sur le revenu (supérieure à un tiers)	5,8	5,9	8,6	8
Découverts bancaires (très souvent)	12,1	11,2	10,9	11,8
Couverture des dépenses par le revenu difficile	17,9	18	18,5	17,8
Aucune épargne à disposition	19,4	18,3	17,0	18,5
Recours aux économies	30,4	31,3	31,4	29,2
Opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver ».	18,8	16,4	16,0	15
RETARDS DE PAIEMENT : en raison de problèmes d'argent, impossibilité de payer à temps à plusieurs reprises au cours des 12 derniers mois				
Factures (électricité, gaz, téléphone...)	7,9	6,4	6,0	5,8
Loyer et charges	5,3	4,6	4,4	4,2
Versements d'impôts	4	3,1	3,0	2,8
RESTRICTIONS DE CONSOMMATION : les moyens financiers ne permettant pas de				
Maintenir le logement à bonne température	6,9	6,2	6,7	5,1
Payer une semaine de vacances une fois par an	34,8	34,6	32,3	31,4
Remplacer des meubles	35,9	34,1	32,6	31,7
Acheter des vêtements neufs	13,7	12,2	11,8	12,0
Manger de la viande tous les deux jours	7,9	7,4	6,7	6,9
Recevoir	11,3	10,9	10,0	9,6
Offrir des cadeaux	10,8	10	9,4	9,3
Posséder 2 paires de chaussures	9,4	7,8	7,4	7,9
Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des 2 dernières semaines	2,9	2,6	2,9	2,9
DIFFICULTÉS DE LOGEMENT				
Surpeuplement important ou modéré	10,6	9,6	9,0	9,8
Absence de salle de bains à l'intérieur du logement	1,5	1,3	1,2	1,1
Absence de toilettes à l'intérieur du logement	1,6	1,4	1,3	1,2
Absence d'eau chaude	1	0,9	0,8	0,8
Absence de système de chauffage central ou électrique	7,2	7	6,4	6,3
Critiques du logement :				
Logement trop petit	15,6	14,0	13,0	13,4
Logement difficile à chauffer	24,3	25,1	27,6	22,6
Logement humide	14,9	12,2	11,7	14,0
Logement bruyant	24,0	20,4	20,2	19,9
TAUX DE PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE				
Contrainte budgétaire (au moins 3 sur 6)	14	13,4	13,6	13,1
Restrictions de consommation (au moins 4 sur 9)	14,2	12,4	12,0	12,1
Retards de paiements (au moins 1 sur 3)	11,5	9,8	9,0	8,9
Difficultés de logement (au moins 3 sur 9)	10,3	9	8,3	9,4
Effectifs bruts	10 273	9 751	10 025	10 488

certaines villes pour attribuer la gratuité des transports.

Pauvreté en conditions de vie : se loger correctement, se chauffer, se nourrir, acheter des vêtements, recevoir des amis, faire des cadeaux...

Voir page suivante le tableau des critères utilisés pour évaluer la pauvreté en condition de vie. (source INSEE).

Les chiffres donnés dans les colonnes sont en pourcentages de la population.

Définir les pauvretés, c'est aussi un outil pour accorder les droits aux aides sociales.

La richesse

Il n'y a pas de définition de seuil de richesse.

Les hommes politiques qui se sont essayé à fixer un seuil s'en sont mordus les doigts.

Quelques propositions de définition de seuil de richesse :

C'est le double du revenu médian : soit environ 3400€ pour une personne seule après déduction des impôts.

C'est quand on est dans les 10% les plus riches : l'entrée dans le club des riches se fait alors à 2845€ par mois pour une personne seule et après impôt.

En France l'opinion publique situe le début de la richesse entre 3900€ et 10000€

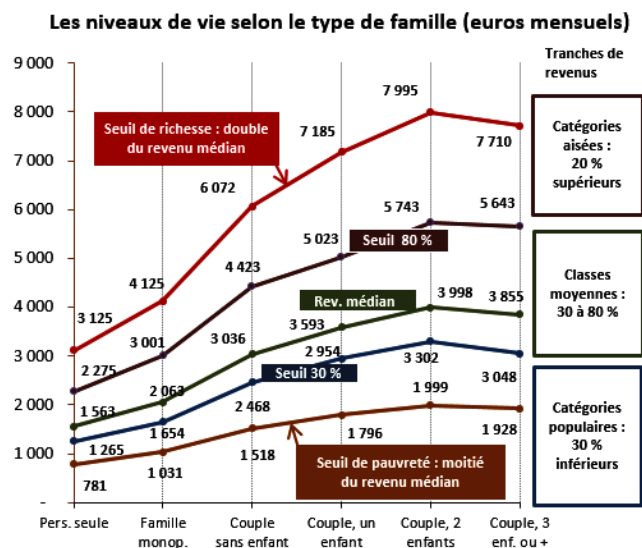
Pour info : la moitié des salariés touchent moins de 1800€ par mois.

Mais les inégalités, ce n'est pas seulement comparer des revenus. Il y a des inégalités qui ne sont pas monétaires : inégalités scolaires, inégalités pour choisir son avenir, pour l'accès à la culture...

Ce qui joue beaucoup pour réussir à réaliser ses rêves, c'est l'idée qu'on se fait de ce que l'on peut devenir. Si on commence à ne plus rêver, à se dire que « ce n'est pas possible », on ne risque pas d'y arriver. Ce sont toujours les moins favorisés qui se disent qu'ils n'y arriveront pas, qui se fixent des barrières. A l'opposé, quand ses parents sont déjà allés à l'université, on trouve normal d'y aller.

Dans la loi, hommes et femmes sont égaux. En réalité...

Les discriminations



Source : Observatoire des inégalités d'après Insee. Données 2016, après impôts et prest. sociales.

Ce n'est que depuis les années 1990 que la question des discriminations est arrivée en France.

Souvent, on confond discriminations et inégalités.

Les inégalités, ce n'est pas facile à mesurer. La république affirme le principe d'égalité, mais sa mise en œuvre est complexe.

Dans certaines situations précises, il est possible de faire le constat d'inégalités associées à des critères fixés par la loi. Une discrimination, c'est une inégalité sanctionnée par la loi.

Les critères sont au nombre de 25 : l'âge, le sexe, l'origine, l'état de santé, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, etc.

Il est illégal de refuser de louer un appartement à une personne du fait de sa couleur de peau (on a affaire à une discrimination), mais pas parce que ses revenus ne sont pas suffisants (une inégalité).

Dans la pratique, il est souvent difficile de faire la part de ce qui relève d'une discrimination.

Lors d'un entretien d'embauche, il est difficile de savoir si le refus vient du diplôme, de l'expérience professionnelle, du sexe ou de la couleur de peau.

Longtemps, on a privilégié le combat contre les inégalités sociales en négligeant les discriminations.

La lutte contre les discriminations ne doit pas amener à négliger les inégalités sociales.

Toute rupture d'égalité, toute inégalité injustifiée, toute injustice est à combattre. Cependant, toute rupture d'égalité, toute inégalité injustifiée, toute injustice n'est pas une discrimination.

Définition :

En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...) et relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

On trouve les différents critères de discrimination sur le site du défenseur des droits, ainsi que les situations visées.

La multiplication des critères, la prédominance accordée à la lutte contre les discriminations est porteuse de graves dérives. Elle tend à faire oublier la règle commune, c'est-à-dire le principe républicain d'égalité. Il ne faut pas perdre de vue le combat pour la justice sociale. Regarder les inégalités seulement au travers du prisme des discriminations est de nature à favoriser un éclatement du droit commun et une balkanisation des droits. Chaque porte-parole de groupe s'estimant discriminé, revendique alors des droits spécifiques, « identitaires », ignorant les situations des autres et le bien commun ; le libéralisme concurrentiel intègre très bien ces démarches.

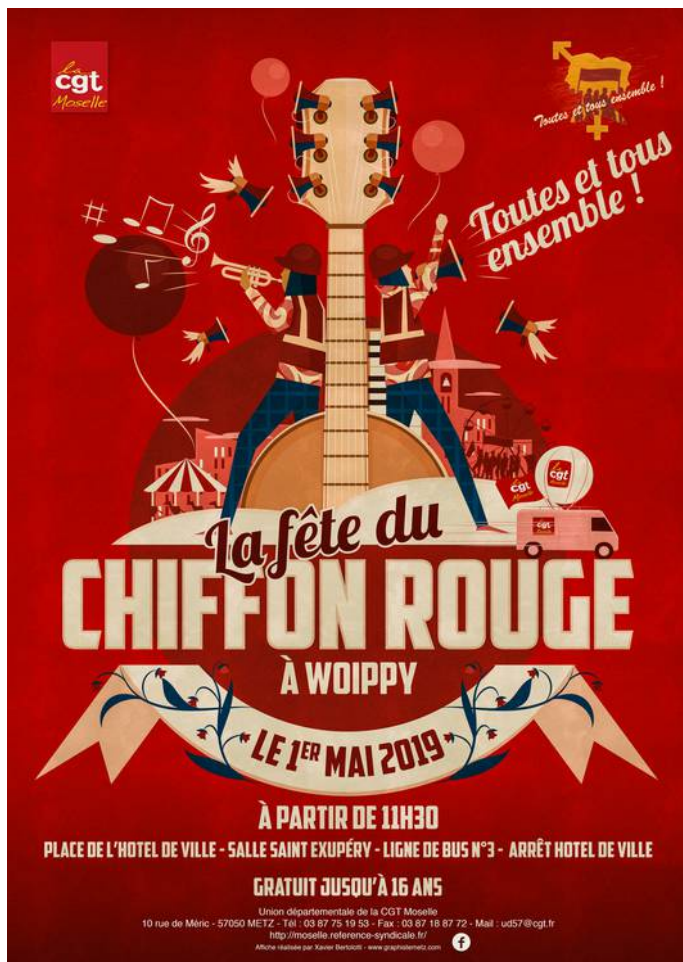
Le combat pour l'égalité dans une République « sociale » est essentiel pour toutes et tous, pour chacun-e et pour le bien commun. La conception de la Cité et du contrat social sont en jeu ici

Les règles de non-discrimination sont à penser comme un complément au principe d'égalité, et non comme un substitut. Ce sont des ressources supplémentaires pour nommer et pour voir des inégalités que le principe d'égalité saisissait mal.

Bernard LECLERC



Ressources : observatoire des inégalités <https://www.inegalites.fr/>
Abécédaire des discriminations- LDH



Composition des BUREAUX

METZ

Président
Bernard LECLERC
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER

NOS PERMANENCES

THONVILLE

LES SAMEDIS
10 H – 12 H
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com

METZ

LUNDI
14 H – 17 H
Sur RDV uniquement
11, rue des Parmentiers
57000 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futur ligueurs.
Merci par avance pour votre collaboration

le groupe de travail
« liberté – numérique »
Qui vous
proposera des
documents,
des échanges
et informations
sur la liberté et
numérique



L.D.H. METZ
1, rue du Pré-Chaudron
57070 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org
<http://site.ldh-france.org/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com